Gujan-Mestras
Bassin par nature

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur

Ville de GUJAN MESTRAS

Autorité compétente du pouvoir adjudicateur

Le Sénateur-Maire de la Ville de GUJAN MESTRAS ou son représentant

Objet du marché

Formations métiers techniques au profit des agents du Centre technique municipal

Mode de passation

Le présent marché est passé suivant la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics.

Date limite de remise des offres
04 septembre 2014 à 16 h 00

PREAMBULE.

Ce document ne fait pas partie des pièces contractuelles. Il définit les procédures de consultation du présent appel d'offres. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'inobservation des prescriptions qui suivent peut rendre leur proposition irrecevable.

1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet « **Formations métiers techniques au profit des agents du Centre technique municipal** ».

Ce marché se décompose en 5 lots :

Lot 1 : Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP)

Lot 2 : Conduite d'engins de travaux publics, nacelles et chariots élévateurs (CACES)

- CACES TP1 tracteurs et petits engins de chantier mobiles (mini-pelle, petit compacteur...)
- CACES TP4 engins de chargement à déplacement alternatif (chargeuses, chargeuse pelleteuse...)
- CACES TP8 : engins de transport ou d'extraction transport (tombereaux , décapeuses...)
- CACES TP9 : engins de manutention : chariots élévateurs de chantier ou tout terrain type manitou)
- CACES TP 10 : déplacement , chargement , transfert d'engins sans activité de production , maintenance , démonstration ou essais...
- CACES Catégorie 1B: nacelle à élévation multidirectionnelle où la translation n'est admise qu'avec la plateforme en position de transport donc repliée.
- CACES Catégorie 3B : nacelle à élévation multidirectionnelle où la translation avec la plateforme en position haute peut être commandée depuis un organe fixé sur la plateforme elle même donc en hauteur.
- CACES R389 CNAM Catégorie 3 Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (+ complément de formation pour les chariots embarqués)
- CACES R389 CNAM Catégorie 6 Déplacement, chargement, déchargement, transfert, maintenance, essais (hors production).

Lot 3 : Montage et démontage d'échafaudages

Lot 4 : Travail en hauteur et ligne de vie

Lot 5 : Habilitations électriques

- Formation Initiale Habilitation Electrique H0B0
- Habilitation électrique BS : opérations simples et manœuvres

2. Procédure

Il s'agit d'un marché à bons de commande. Les maximums annuels par lot sont considérés en nombre d'agents.

Lot	Intitulé	Nb maximum d'agents
1	SSIAP	6
2	CACES	80
3	Montage et démontage d'échafaudages	25
4	Travail en hauteur et ligne de vie	2
5	Habilitations électriques	3

Le maximum annuel de dépenses tous lots confondus est de **36 000,00€ HT.** Ainsi, pour le calcul du seuil de procédure, le montant total maximum du marché tous lots confondus sur les 2 ans est de **72 000,00 €HT**.

La présente consultation est conduite selon une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics 2006 consolidé.

La mise en concurrence est rendue publique par la mise en ligne d'une annonce sur les sites Internet du BOAMP et celui de la mairie de Gujan-Mestras ainsi qu'une action de communication auprès d'une sélection de prestataires de service. Enfin le DCE est téléchargeable, après identification, à l'adresse www.ville-gujanmestras.fr rubrique « Marchés Publics ».

Les offres seront ouvertes par l'autorité compétente du pouvoir adjudicateur qui en enregistrera le contenu. Elle peut éventuellement demander des renseignements complémentaires aux candidats.

Elle procédera alors à l'analyse des offres et retiendra directement l'offre la plus intéressante au vu des critères mentionnés à l'art. 5. En effet, elle renonce à sa faculté d'entamer une phase de négociation.

L'autorité compétente du pouvoir adjudicateur établira ensuite un rapport de présentation, qui sera soumis au pouvoir adjudicateur qui signera le marché.

3. Dispositions générales

3.1 Démarrage du marché

Le présent marché démarrera à compter de sa date de notification pour une durée initiale d'un an. Il pourra être reconduit une fois pour une nouvelle année.

En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur doit en informer le titulaire sur lettre recommandée avec avis de réception au moins 2 mois avant la date d'échéance.
En cas de reconduction, le pouvoir adjudicateur en informera le titulaire de manière expresse au plus tard à la date d'échéance du marché.

3.2 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- ✓ le document unique valant acte d'engagement et C.C.A.P.,
- ✓ un devis quantitatif estimatif/bordereau de prix unitaires par lot (attention le lot 2 regroupe 9 actions de formation et le lot 5 en regroupe 2)
- ✓ le présent règlement de la consultation.

4. Présentation des propositions

4.1 Pièces à produire

4.1.1 En ce qui concerne la candidature

- ✓ Le formulaire DC1(*), « Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants » contenant les informations suivantes :

☒ Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics, concernant les interdictions de soumissionner ;

☒ Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés *;*

☒ Déclaration sur l'honneur du candidat (s'il est établi en France), justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

☒ Déclaration sur l'honneur du candidat (si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger) attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

- ✓ Formulaire DC2(*), « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » contenant les informations suivantes :

☒ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

☒ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

☒ Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

☐ Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

☒ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

☒ Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

☐ Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

☒ Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique

☐ Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché

☒ Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

☐ En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise

☒ Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

☐ Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés

☒ S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

(*) Les imprimés DC1 et DC2 sont librement téléchargeables sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances :
http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)

Remarque n°1:
A l'ouverture des plis, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 8 jours. Les autres candidats seront informés dans les même conditions qu'ils auront également la possibilité de compléter leur candidature.

Remarque n°2:
Les soumissionnaires sont informés dès à présent qu'il sera demandé à l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre des documents à produire obligatoirement.

Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les certificats dans le délai prescrit par l'autorité compétente du pouvoir adjudicateur, son offre sera rejetée. L'élimination du soumissionnaire sera alors prononcée par le pouvoir adjudicateur, qui demandera au soumissionnaire suivant selon le classement des offres, la transmission des certificats dans le même délai.

Dans tous les cas :

☒ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois *(articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale)*.

☒ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus *(formulaire NOTI2)*.

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants *(article D 8222-5-2° du code du travail)* :

☒ Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.

☒ Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.

☒ Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.

☒ Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Ces documents peuvent être fournis dès la remise du pli, dans ce cas ils ne seront pas à nouveau réclamés, s'ils répondent aux conditions de validité.

4.1.2 En ce qui concerne l'offre

- Le document unique dûment complété, daté et signé ;
- Un planning des sessions par formation attendue de mi-septembre à décembre 2014
- Un devis quantitatif estimatif/bordereau de prix unitaires par lot (attention le lot 2 regroupe 9 actions de formation et le lot 5 en regroupe 2) compété, daté, signé,
- Un mémoire technique exposant les moyens employés par le soumissionnaire pour s'acquitter de la prestation attendue (personnel affecté à notre marché, modalités de réservation, organisation des sessions, programmes des actions de formation...)

4.2 La présentation des dossiers

La langue officielle du marché est le français (pièces constitutives du marché, documents émis lors de l'exécution du marché, indices de remises, de factures, avenants, notices techniques, mode d'emploi, etc.).

Seuls les documents rédigés en français font foi.

Le présent marché sera conclu en €UROS.

Les variantes ne sont pas acceptées.

Les soumissionnaires transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions suivantes.

APPEL D'OFFRES - NE PAS OUVRIR
offre concernant
" FORMATIONS MÉTIERS TECHNIQUES AU PROFIT DES AGENTS DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT N°...."

Les offres devront être parvenues au plus tard le
04 septembre 2014 à 16 heures 00.

- ✓ Soit par pli postal en lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse ci-dessous :

Hôtel de ville
Service Achats-Marchés
Place du Général De Gaulle
33 470 Gujan-Mestras

- ✓ Soit par dépôt physique (y compris coursier et transporteur), contre un récépissé de réception, à l'adresse ci-dessous : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Hôtel de ville-Annexe 1
Service des Achats-Marchés
8 cours de Verdun
33 470 Gujan-Mestras

La transmission des plis par voie électronique n'est pas autorisée.

5. Jugement des propositions

Les soumissionnaires sont invités à fournir les renseignements nécessaires à une bonne évaluation de leur candidature et de leur offre. Le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants :

5.1.1 Prix des prestations, noté sur 50

La notation est effectuée par comparaison entre les devis quantitatifs estimatifs complétés par les différents candidats.

Mode d'attribution des points pour le critère «prix»:

$$\text{Note} = 50 \times \left(\frac{\text{le moins cher}}{\text{l'offre à noter}} \right)$$

5.1.2 Les délais, noté sur 30

Seront prises en compte les informations données dans le document unique (article 5.2) éventuellement complétées par le mémoire technique et laissant présager du degré de flexibilité du soumissionnaire dans l'organisation des sessions et la prise en compte éventuelle de délais d'urgence pour la présentation à un examen suite à un échec.

5.1.3 Les moyens et méthodes mis en œuvre par le candidat pour les besoins de l'exécution du marché, noté sur 20

Seront prises en compte les informations données dans le mémoire technique relatif au personnel affecté à notre marché, modalités de réservation, organisation des sessions, programmes des actions de formation...

Mode d'attribution des points pour les critère s « délais » et «moyens et méthodes»:

Nombre de points	Appréciation	Justification
10	Très intéressant	L'offre répond aux attentes et présente des avantages par rapport aux autres candidats
8	Bon	L'offre répond aux attentes et présente un minimum d'avantages par rapport aux autres candidats
6	Suffisant	L'offre répond aux attentes mais n'apporte aucune valeur particulière
4	Partiellement insuffisant	L'offre ne correspond que partiellement aux attentes
2	Insuffisant	Réponse particulièrement faible
0	Absence d'information	Absence d'information

Il pourra être donné des notes intermédiaires (1-3-5-7-9) en fonction des offres.

6. Durée de validité des propositions

La durée de validité des propositions est de 3 mois à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

7. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser :

Renseignements administratifs	Renseignements techniques
Service Achats-Marchés Mme ROUBY (poste 51.99) Mme BOUSQUET-DAYNES (poste 51.98) Tél. :05.57.52.57.52 Fax : 05.57.52.57.50 courriel : achat2@ville-gujanmestras.fr	Chargé des Formations Mme DE ALMEIDA (poste 54.66) Centre technique municipal M. THARAUD Tél. :05.57.52.57.81

Fait au Service Achats-Marchés
le 18 août 2014.